

#### SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F - Rue Roland GARROS - Parc du Bois Cesbron - CS 60125 - 44 701 Orvault cedex 01 -2 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL **DU JEUDI 30 MARS 2017**

2017-26 LE GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 30 mars, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 23 mars 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants

Titulaires présents

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain

Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval

Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,

Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic

Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet

Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

### Titulaires absents:

Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)

Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)

Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)

Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)

#### Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

#### Déléqués suppléants présents

Monsieur Patrick MORICEAU, délégué du collège électoral de Grandlieu

Secrétaire de séance : Philippe MENUT

Affichage le 31 mars 2017

# 2017-26 LE GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu les statuts du SYDELA,

Vu la réforme anti-endommagement,

Il est rappelé que le géo-référencement des réseaux d'éclairage public doit être réalisé au plus tard le :

- 01/01/2019 pour les communes urbaines au sens de l'INSEE
- 01/01/2026 pour les communes rurales au sens de l'INSEE

## Dans ces conditions, le Comité décide :

- De réaliser le géo-référencement des ouvrages et de prendre en charge la totalité de la dépense pour les communes lui ayant confiées la maintenance de son éclairage public.
- De dire que ce géo-référencement sera réalisé en priorité sur les communes urbaines au sens de l'INSEE.
- Que le SYDELA pourra également réaliser le géo-référencement pour les communes ayant conservées la maintenance de leur éclairage public avec pour conditions que celui-ci soit intégralement financé par ces communes et que les modalités d'intervention soit actées par convention.
- D'autoriser le Président à signer ces conventions.

